

PROCES - VERBAL 3/2012

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 23 MAI 2012 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption du procès-verbal du 14 mars 2012	2 - 3
• Communications du Bureau	3 - 7
• Communications de la Municipalité	7 - 8
• Ordre du jour :	8 - 10
- Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil communal, Monsieur Jean DUTRUIT de l'Union Démocratique du Centre, en remplacement de Monsieur Philippe SCHMID, décédé et Monsieur David HAUSERMANN-CHAPATTE du parti socialiste, en remplacement de Madame Maricica BIAYI, démissionnaire	10
- Election d'un membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales pour le parti Vert'libéral	10 - 13
- Election d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales, en remplacement de Monsieur Philippe SCHMID, décédé et élection éventuelle d'un deuxième membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales	13 - 14
- Election d'un membre à la Commission des pétitions, en remplacement de Madame Maricica BIAYI, démissionnaire	14
- Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des pétitions	14
- Pétition des accueillantes familiales du réseau PPBL (Pully, Paudex Belmont, Lutry) pour une augmentation à Fr. 7.00 minimum par heure et par enfant comme recommandé par les lignes directives Qualité (état au 12.04.2008) de l'accueil familial Suisse (AFJS)	14 - 17

- Motion de Monsieur le Conseiller François KHOSROV « pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane 17 - 18
- Préavis 04/2012 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2012, 1^{ère} série 18
- Préavis 06/2012 Chemin du Grillon Sud – Renouvellement des conduites industrielles – mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux 19 - 21
- Propositions individuelles
 - Monsieur Philippe DIESBACH
Politique du logement 21
- Divers
 - Madame Monique BOLOGNINI
Association des bénévoles auprès des requérants d'asile de l'abri PC de la Damataire à Pully 22
 - Monsieur Jean-Marc PASCHE
Madame Annie MUMENTHALER
Préavis 05/2012 Politique du logement 2012 – 2019 22 - 23
 - Monsieur Alexis BALLY
Remerciements à la Municipalité 23

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 81 présents rejoints par 4 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 61 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 14 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Lucienne VASSEROT ; Valérie ANGLARD ; Muriel THALMANN ; Nathalie JAQUEROD ; Ludivine VALLOTTON ; MM. Jean-Marc SOTTAS ; Roger MERMOUD ; Jean-Philippe CLAVEL ; Eric STIERLI ; Cyrille PIGUET ; Jean-Paul CHAPUIS ; Alexandre TOLOU ; Antonin CHEVALLEY ; Pierre LOTH ; Steve MARION.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse Madame Nina BRISSOT-CARREL du Régional et Madame Marie NICOLIER de 24HEURES.

Le Président remercie le public pour l'intérêt qu'il témoigne aux discussions et délibérations de notre Conseil.

Le Président informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 14 mars 2012 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

Le Président demande si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

En date du 26 avril, j'ai appris la triste nouvelle du décès survenu le 24 avril de Monsieur l'Abbé Georges Beaud à Cully. Il était dans sa 86^{ème} année. Personnalité bien connue parmi les Pulliérans, il a officié longtemps à l'église St-Maurice de Pully. J'ai adressé, au nom du Conseil communal, nos plus sincères condoléances à sa famille, Madame Thérèse Beaud, et à la cure catholique de Cully.

Le vendredi 4 mai j'ai appris une autre triste nouvelle, le décès du Docteur Gwer Eduard Reichen, père de notre Syndic Monsieur Gil REICHEN. Le docteur Reichen a rendu son dernier soupir à la veille de ses 91 ans à son domicile à la Chaux-de-Fonds. Je tiens, au nom du Conseil communal à adresser à notre Syndic et toute sa famille nos plus sincères condoléances.

J'ai reçu de la police Est lausannoise un exemplaire du rapport d'activité du service de police pour l'année 2011, très bien fait et très intéressant. Si une Conseillère ou un Conseiller s'intéresse, je l'ai à disposition.

J'ai reçu, par une lettre de la Municipalité, une invitation de la part du Pully Football Club. Monsieur Jean-Pierre Angeli, Président du Comité pour le Tournoi International, organise les 16 et 17 juin prochains un tournoi de football mixte de 6 joueurs des autorités et sociétés locales. Il n'y a pas de frais d'inscription, et l'inscription est ouverte.

Le festival Pully-Lavaux à l'heure de Québec aura lieu du 1^{er} juin 2012 au 9 juin 2012.

La fête du sauvetage de Pully aura lieu les 1^{er} et 2 juin et les membres du Conseil sont invités à participer aux courses de canots à rame le vendredi 1^{er} juin 2012. C'est une vieille tradition.

J'ai reçu une lettre datée du 6 mai 2012 de Monsieur le Conseiller Marcel PASCHE dont un des sujets est l'interprétation des articles de notre règlement concernant la procédure des commissions, et vu que la dernière séance du bureau était aujourd'hui à 18h30, donc un peu tard pour en discuter, le prochain bureau fera une communication au Conseil. Le deuxième sujet de cette lettre concerne le problème de la méconnaissance de l'existence de nos sociétés locales, évoqué aussi lors de l'assemblée générale de l'USLP et je cite « le site de la Commune ne permet pas de trouver facilement la liste des sociétés » fin de citation.

J'ai reçu une autre lettre de l'Association « Sauvons le patrimoine de Pully » datée du 7

mai 2012 signée de MM. Roger-Claude Guignard vice-président et Jean-Marc Rod, secrétaire trésorier. Ils demandent instamment de transmettre leur pétition pour traitement à la Commission des pétitions du Conseil. Or, le Bureau du Conseil, dans sa séance du 4 janvier, a décidé, en vertu de l'art. 72, al. 1 qui dit, je cite « La pétition est une demande écrite que toute personne capable de discernement peut adresser **au Conseil communal** » et l'art. 73, al. 1 qui dit, je cite : « le Bureau du Conseil prend connaissance des pétitions adressées **au Conseil communal** » fin de citation, donc seulement au Conseil communal. A la rigueur, selon l'art. 73, al. 3 « le Bureau en informe la Municipalité ». Le Bureau a donc décidé de transmettre à la Municipalité cette pétition datée du 5 décembre, car elle lui avait déjà été remise le 28 novembre 2011, en particulier à Monsieur le Municipal Martial LAMBERT, fait rappelé dans leur lettre du 7 mai 2012. J'ai annoncé cette pétition au Conseil du 8 février et elle est citée à la page 3 du procès-verbal. J'ai écrit personnellement à cette Association pour leur expliquer la décision du Bureau du Conseil qui est conforme à notre règlement.

J'ai reçu un mail daté du 9 mai annonçant la démission du Conseil de notre Collègue Madame la Conseillère Flora BOUCHAT de l'Union Pulliérane. Je vous la lis : « J'ai le regret de vous annoncer ma démission du Conseil communal. Ayant rencontré des problèmes avec ma gérance, j'ai été contrainte de déménager rapidement. Malheureusement l'appartement que j'ai obtenu se trouve sur la commune de Lausanne et est donc incompatible avec la suite de mon mandat. J'ai eu beaucoup de plaisir au cours de cette aventure. Je remercie encore une fois mes collègues de l'Union Pulliérane, ainsi que les membres de la Commission de gestion pour leur chaleureux accueil. En vous souhaitant une bonne continuation, je vous prie d'agréer l'expression des mes sentiments distingués ». Juriste, Madame Flora BOUCHAT a été membre de la Commission de recours en matière d'impôts communaux et membre suppléante à la Commission de gestion. Tout en regrettant son départ, nous la remercions pour tout l'intérêt qu'elle a dévolu à la collectivité pulliérane.

J'ai reçu une lettre, ce jour, de Monsieur le Conseiller Alexis BALLY concernant le préavis 5/2012. Le Bureau a décidé qu'elle serait lue au Conseil communal. « Le groupe des Verts tient à apporter un commentaire sur la manière dont a été traité le préavis sur la politique du logement. Notre groupe estime en effet que la commission chargée de cet objet a abusé de son pouvoir et n'a pas fait son travail jusqu'au bout. Une commission est désignée par le Bureau qui lui confie la mission d'examiner une proposition de l'exécutif, respectant ainsi l'article 35 de la loi sur les communes. Ainsi mandatée, la commission se doit d'examiner la proposition et ce n'est qu'à la fin de ses travaux qu'elle émet une recommandation au Conseil communal, lequel reste libre de décider, en suivant ou en ne suivant pas la recommandation de la commission. Nous regrettons par ailleurs que la Municipalité soit entrée dans les vues de la (courte) majorité de la commission et, comme annoncé par courriel, ait accepté de re-présenter son préavis sous la forme d'un préavis d'intention, de portée affaiblie. Privant ainsi le Conseil communal de la possibilité de voter, voire d'amender les propositions de la Municipalité, et de s'engager sur celles-ci. Certaines d'entre elles, concernant notamment les objectifs de la politique du logement, la production de logements d'utilité publique ou la mise en place d'une aide personnalisée auraient pourtant une portée bien concrète et, à notre avis, hautement souhaitable. Enfin, un préavis d'intention ne peut en aucun cas constituer une réponse à des motions. On reproche souvent aux Municipalités de pratiquer le saucissonnage lors des projets conséquents. Or ici, notre Municipalité nous propose un projet d'ensemble qui traite d'un sujet affiché comme prioritaire par tous les partis lors des dernières campagnes

électorales. Encore une fois, nous regrettons le sort qui lui a été réservé. Ceci dit, nous vous souhaitons à tous de fructueux débats et une agréable fin de soirée ».

Madame Annie MUMENTHALER lève la main et souhaite intervenir.

Le Président lui rappelle que si elle veut intervenir ce sera au point divers.

Vous avez reçu, avec la convocation à ce Conseil, l'invitation pour le 31 mai prochain, vers 17h00 à accueillir le Conseil communal de Nyon au Centre Général Guisan, Verte Rive. Vous avez le programme. Pour ceux qui n'ont pas encore répondu, n'hésitez pas à contacter notre secrétaire Madame Jacqueline Vallotton. Je remercie les présidents des commissions permanentes de bien vouloir désigner un représentant de leur commission, afin de pouvoir discuter avec les représentants du Conseil communal de Nyon. Notre Municipalité sera représentée par notre Syndic Monsieur Gil REICHEN et notre Conseiller Municipal Monsieur Daniel MARGOT, les autres membres de la Municipalité en fonction de leur disponibilité.

Ce matin je me suis entretenu téléphoniquement avec Madame la Conseillère Verena KUONEN, Présidente de la Commission des affaires régionales et intercommunales, CARI et elle m'a prié d'annoncer aux membres de cette commission de bien vouloir se réunir un petit moment après la séance de ce soir.

1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Président a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

Samedi 7 mars, à la salle pulliérane, soirée 2012 du Corps de Musique de Pully et son Ecole de Musique, par le Président Monsieur Francesco Oddo. Il y avait un soliste invité, Monsieur Claude Romailier. Une soirée exceptionnelle de très grande qualité. Trois personnalités ont reçu le diplôme de membre honoraire du Corps de Musique de Pully : Monsieur Jean-Marc CORBAZ, Madame Pierrette-Blanche GUISAN et notre ancien Syndic Monsieur Jean-François THONEY.

Mercredi 21 mars, à la salle du quartier des Alpes, 8^{ème} Assemblée générale de l'Association des jardins familiaux de Pully, présidente Madame Christine Belkacem.

Jeudi 22 mars, à la salle de commune de Paudex, Assemblée de la paroisse Pully-Paudex, par son président Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD. Dans les divers de cette assemblée, Monsieur le pasteur Fausto Berto du Forum Social Régional a annoncé le projet de constitution d'une association de bénévoles pour l'accompagnement des migrants, ce projet est inspiré aussi par la venue des réfugiés à Pully.

Samedi 24 mars, à la Maison Pulliérane, soirée annuelle du Chœur de Dames de Pully organisée par sa présidente Madame Brigitte GIGANDET et par Madame le Conseillère Patricia DUTOIT qui a imaginé la présentation. Un moment de grand plaisir. Une soirée inoubliable.

Mardi 27 mars, séance ordinaire du Conseil intercommunal de l'association « Sécurité

Est-Lausannois » présidée par Monsieur le Conseiller Jean-Philippe CHAUBERT à la salle communale de Savigny.

Jeudi 29 mars, 9^{ème} assemblée générale de l'Entraide Seniors Pulliérans au foyer de la Maison Pulliérane. Président Monsieur le Conseiller Municipal Martial LAMBERT. Une association d'environ 350 membres et en 2011 elle a fourni 2'227 heures de prestations qui vont des transports, achats, compagnie, promenades, visites, repassage etc. Parmi les membres présents il y avait Monsieur le Conseiller Municipal Daniel MARGOT qui a fait une allocution. Etait présente Madame Bäcker 102 ans.

Jeudi 29 mars, 49^{ème} assemblée générale de l'Association d'Entraide Familiale de Pully, Paudex, Belmont à la salle communale de Paudex. Le Président Monsieur Jacques TSCHABOLD, présente Madame la Conseillère Municipale Madame Arielle MARTIN. Les responsables bénévoles ont relaté les points forts de leurs activités, à savoir la gestion des trois écoles maternelles à Pully et Paudex, les ateliers de théâtre, les braderies qui ont eu un grand succès, le baby-sitting, la mise sur pied d'une journée de jeux intergénérationnelle, et l'aide à remplir la déclaration d'impôt.

Samedi 31 mars, assemblée générale de l'Association des Instructeurs Latins de la Protection Civile au centre sanitaire de Mallieu à Pully. Président Monsieur Jean-Daniel CURCHAUD, présent le Major Jean-François DELESSERT, commandant de l'ORPC Lausanne Est, Madame Corine BRAND, capitaine et Monsieur le Conseiller Municipal Martial LAMBERT qui a fait une conférence sur le projet AGILE dont les buts sont d'avoir des nouveaux plans et instruments de sécurité réactifs et modernes.

Dimanche 1^{er} avril élections cantonales.

Mercredi 4 avril, au Palais de Beaulieu « Lausanne Région », union constituée de 29 communes, a décerné pour la 10^{ème} année consécutive les trophées PERL (Prix Entreprise Région Lausanne) destinés à récompenser 4 entreprises régionales présentant un projet innovant et original. Le premier prix est de Fr. 50'000.00 et surtout cette distinction PERL est devenue une reconnaissance mondiale. Je peux vous assurer que c'est incroyable le foisonnement d'innovations qu'il y a dans cette région et qui ont un succès dans le monde entier.

Mercredi 4 avril, ouverture de la saison du Tennis Club de Pully. Présidente Madame Claire-Lise GENOLET. Présents le Conseiller communal Monsieur Roland DU BOIS et Monsieur le Conseiller Municipal Marc ZOLLIKER qui a rappelé, dans son allocution, l'attention de notre Municipalité au renouvellement du site.

Jeudi 5 avril à 11 heures, commémoration du 52^{ème} anniversaire de la mort du général Guisan. Cérémonie très digne qui s'est déroulée au cimetière de Chamblandes. Présents, notre Syndic, Monsieur Gil REICHEN et Messieurs les Conseillers Municipaux Martial LAMBERT et Marc ZOLLIKER, ainsi que plusieurs officiers comme l'ancien commandant du corps le colonel ABPT.

Lundi 30 avril, assemblée générale ordinaire de l'Union des sociétés Locales de Pully. Président Monsieur Alain BOLAY. Présents, notre Syndic, Monsieur Gil REICHEN, Madame la Conseillère Municipale Maria-Chrystina CUENDET qui a apporté un message d'encouragement et de remerciement pour tout le travail dévolu. Et Monsieur le

Conseiller Municipal Marc ZOLLIKER. Monsieur Alain BOLAY a cité la course pédestre à travers Pully de 2011 qui a compté plus de 1'820 coureurs, un succès aussi de public. Je rappelle la prochaine course à travers Pully qui aura lieu vendredi prochain, le 25 mai dans l'après-midi.

Vendredi 4 mai, soirée du 30^{ème} anniversaire du Kiwanis Club de Pully à la Maison Pulliérane, Il y avait 275 membres et invités, entre autres l'alpiniste Jean TROILLET, le navigateur Yvan RAVUSSIN, Annie-Sophie THILO et Fiona TESTUZ, championnes de voile et d'autres personnalités. C'était une soirée de joie et de fête. Il y a eu la remise de dons, entre autres Fr. 30'000.00 en faveur de l'unité pédiatrique de médecine nucléaire du CHUV. Lors de ses 30 ans d'activité, le Kiwanis Club de Pully a manifesté sa solidarité par des actions d'aide en faveur de tous ceux qui sont dans la peine et l'adversité en distribuant plus de Fr. 600'000.00 à 39 associations d'aide, comme dans les cas des personnes atteintes la mucoviscidose, la sclérose en plaque, le cancer des enfants, etc..

Jeudi 10 mai, au restaurant du Port de Pully, assemblée générale de l'Association pour la Sauvegarde du Hameau du Port de Pully et de ses Abords. Présidente Madame Brigitte GUERLAIS. Présent Monsieur le Municipal Martial LAMBERT qui a exposé les réflexions de la Municipalité pour la sauvegarde de l'espace vert du quartier du Port. Il a aussi annoncé qu'il n'était pas prévu d'hôtel à Pully.

Samedi 19 mai, Fête de l'Abbaye des Bourgeois de Pully, organisée par son Abbé-président Monsieur le Conseiller Jean-Robert CHAVAN. Madame Françoise DESLEX, ancienne Conseillère Municipale a coordonné la soirée. Présent Monsieur Alain BOLAY, qui a souligné son sentiment élevé de bonheur de pouvoir compter cette ancienne association parmi les membres de l'USLP dont il est président. Monsieur le Syndic Gil REICHEN a rappelé la transformation et la modernisation de cette Abbaye fondée en 1628. Il rappelle qu'en 1875 elle a risqué la dissolution suite à la suppression de l'uniforme que ses membres portaient lors des défilés et au tir. L'abbaye avait un lieu d'exercice pour le tir, et des vignes en Prévêt, en Mallieu, en Rennier, à Chamblandes, en Senalèche, en Portales. Elle garde la volonté de former des bons tireurs, et samedi le meilleur tireur a été l'Abbé-président Monsieur Jean-Robert CHAVAN qui a reçu la couronne de laurier, et Monsieur le Conseiller Cédric MILLIQUET a aussi reçu plusieurs prix et une channe vaudoise.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Ma communication concerne le retrait du préavis 5/2012 relatif à la politique du logement 2012-2019. Lors de la séance du 2 mai dernier, la commission désignée pour l'examen du préavis 5/2012 a eu une discussion d'entrée en matière portant sur la forme du préavis, c'est-à-dire sur la question de savoir si la proposition de la Municipalité devait conduire à un vote du Conseil, ou si au contraire, elle devait être comprise comme l'expression d'une intention générale dans un domaine politique, qui ne donne pas lieu à un vote, conformément à l'art. 37 du règlement du Conseil communal traitant du préavis d'intention. Le débat de la commission sur cette question formelle s'est conclu par un vote serré entre les tenants de chacune des deux versions possibles de préavis. Face à cette situation, les deux représentants de la Municipalité ont déclaré vouloir faire une nouvelle appréciation avec leurs collègues, afin de déterminer s'il était préférable de

persister dans la forme du préavis tel que déposé, ou au contraire, d'admettre de le transformer en préavis d'intention non soumis au vote du Conseil et ne donnant dès lors pas lieu à un rapport de la commission. Pourquoi une nouvelle appréciation ? Parce que, Mesdames et Messieurs, la thématique du logement est, vous le savez, l'une des nos deux priorités de la législature et la Municipalité considère que la forte probabilité d'un long débat d'entrée en matière, sur un aspect purement formel, et sa conclusion par un vote serré qui diviserait forcément le Conseil, serait une bien mauvaise manière d'aborder ce thème politique important, qui doit pouvoir s'appuyer sur le plus large consensus possible. La Municipalité regrette vivement, bien sûr, cette divergence purement formelle. Elle trouvait, en effet, important que le Conseil s'engage clairement, par un vote, sur les principes retenus et qui seront à la base de ses projets futurs de mise à disposition de logements, à savoir : un objectif quantitatif chiffré, des emplacements prioritaires identifiés, un calendrier prévisionnel, et le principe d'une aide financière individuelle pour l'accès au logement. Mais la Municipalité s'efforce également de comprendre la position de celles et ceux qui ne sont pas opposés sur le fond, mais qui souhaitent pouvoir se déterminer sur des propositions plus concrètes et non sur de seules intentions. Dans un esprit de conciliation et d'apaisement, et non pour poursuivre une polémique, la Municipalité a donc choisi de transformer son préavis en préavis d'intention, au sens de l'article 37 de votre règlement. Afin que les choses soient parfaitement claires, il ne s'agit en aucune façon d'un renoncement ou d'un quelconque arrêt des réflexions en cours, et encore moins d'une marche en arrière ! Mais simplement l'expression d'une volonté d'avancer dans un climat serein, dans lequel pourront bien évidemment s'exprimer des nuances, voire des avis divergents sur le fond, mais sans clivage préalable sur des aspects de forme uniquement. La Municipalité entend donc aller de l'avant sans attendre et avec une détermination intacte, dans la préparation des étapes suivantes de sa démarche, telles qu'annoncées dans le préavis 5/2012. Sur le plan juridique et après vérifications, il s'avère que la Municipalité se trouve dans l'impossibilité de modifier le préavis déposé, par exemple en annonçant oralement ce soir vouloir renoncer aux conclusions soumises au vote pour transformer son préavis en préavis d'intention. La seule issue pour la Municipalité est donc le retrait formel du préavis 5/2012, qui sera modifié en préavis d'intention et remis à l'ordre du jour de la séance du mois de septembre 2012, celle de fin juin étant déjà suffisamment chargée. Je vous prie par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de considérer le préavis 5/2012 comme retiré de l'ordre du jour de ce soir par la Municipalité conformément à l'art. 97 de votre règlement.

Madame Annie MUMENTHALER lève à nouveau la main et souhaite intervenir.

Le Président lui rappelle qu'elle pourra intervenir au point divers.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Il y a une modification, comme vous venez de l'entendre, notre Municipalité a retiré le préavis 5/2012 « Politique du logement 2012 – 2019 » au point 9 de notre ordre du jour. Ainsi le point 10, Préavis 6/2012 « Chemin du Grillon sud » devient le point 9 de notre ordre du jour, ensuite il y aura le point 10 « Propositions individuelles » et le point 11 « Divers ».

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour suivant :

1. **Assermentation** de deux nouveaux membres du Conseil communal, Monsieur Jean DUTRUIT de l'Union Démocratique du Centre, en remplacement de Monsieur Philippe SCHMID, décédé, et Monsieur David HAUSERMANN-CHAPATTE du parti socialiste, en remplacement de Madame Maricica BIAYI, démissionnaire
2. **Election** d'un membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales pour le parti Vert'libéral
3. **Election** d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales, en remplacement de Monsieur Philippe SCHMID, décédé et **élection** éventuelle d'un deuxième membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales
4. **Election** d'un membre à la Commission des pétitions, en remplacement de Madame Maricica BIAYI, démissionnaire
5. **Election** éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des pétitions
6. **Pétition des accueillantes familiales du réseau PPBL (Pully, Paudex, Belmont, Lutry) pour une augmentation à Fr. 7.00 minimum par heure et par enfant comme recommandé par les lignes directives Qualité (état au 12.04.2008) de l'accueil familial Suisse (AFJS)**

Commission des pétitions

7. **Motion de Monsieur le Conseiller François KHOSROV « pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane »**

Président : Monsieur Richard PFISTER

Membres : Mesdames Catherine CORFÙ BARACCHINI, Michèle VIBERT,
Messieurs Gérald CUCHE, Jean-Marc DUVOISIN, Lilian
GEOFFROY, Rocco GIANNUZZI, François KHOSROV, Pierre
LOTH

8. **Préavis 04/2012 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2012, 1^{ère} série**

Commission des finances

9. **Préavis 06/2012 Chemin du Grillon Sud**

Renouvellement des conduites industrielles – mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

Crédit demandé CHF 650'000.00

Président : Monsieur Gérard MIELI

Membres : Madame Karine CHEVALLAZ, Messieurs Michel GODART,
Pyrame JAQUET, Steve MARION, Martial OSTERTAG, Jean-
Baptiste RUSCONI, Louis SCHNEITER, Jean-Marc SOTTAS

10. **Propositions individuelles**

11. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

- 3.1. Assermentation** de deux nouveaux membres du Conseil communal, Monsieur Jean DUTRUIT de l'Union Démocratique du Centre, en remplacement de Monsieur Philippe SCHMID, décédé, et Monsieur David HAUSERMANN-CHAPATTE du parti socialiste, en remplacement de Madame Maricica BIAYI, démissionnaire

Selon l'article 9, alinéa 1, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Monsieur Jean DUTRUIT de l'Union Démocratique du Centre en remplacement de Monsieur Philippe SCHMID décédé et de Monsieur David HAUSERMANN-CHAPATTE du parti socialiste en remplacement de Madame Maricica BIAYI, démissionnaire. Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer les nouveaux Conseillers et il demande à l'assemblée de se lever. Selon l'article 5 de notre règlement avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : *« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »*. Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de leur nom, ils prêtent serment. Ils sont alors félicités par le Président qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet leur brevet, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Le Conseil applaudit.

- 3.2. Election** d'un membre à la Commission des affaires régionales intercommunales par le Parti Vert'libéral

Suite à la démission de Madame Christine RENAUDIN du groupe Vert'libéral et comme elle n'a pas souhaité démissionner de la CARI en tant que Conseillère indépendante, le groupe Vert'libéral a le droit d'être représenté dans cette commission selon l'art. 35 al. 1^{er} de notre règlement.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je tiens à souligner le caractère très particulier qui nous amène à voter ce soir pour l'élection d'un membre à la commission de la CARI. Il y a quelques mois, Madame RENAUDIN, Conseillère communale élue sur la liste des Verts'libéraux a démissionné de son parti et est restée au Conseil en tant que Conseillère indépendante. C'est son droit le plus strict. Par contre, c'est la première fois qu'un membre du Conseil, en quittant son groupe politique, ne démissionne pas de sa qualité de membre d'une commission permanente, alors qu'il y représentait son groupe politique. Jusqu'à présent, tous les

Conseillers devenus indépendants, ont eu le fair play, de démissionner de leur mandat de commissaire. Selon l'article 35 du règlement. Alinéa 2 : Les groupes sont représentés au bureau élargi ainsi que dans toutes les commissions permanentes. Alinéa 3 : Les groupes sont équitablement représentés au Bureau du Conseil ainsi que dans les autres commissions. Alinéa 4 : Les alinéas 2 et 3 ne sont pas applicables aux groupes formés en cours de législature. En démissionnant de son groupe, le Conseiller indépendant se trouve isolé et n'a plus sa place dans les commissions permanentes comme d'ailleurs il n'a plus sa place dans les commissions ad hoc. Je rappelle pour mémoire, qu'en début de législature, les présidents de groupe et de parti mettent sur pied une grille d'ailleurs fort complexe, afin de répartir de manière équitable les postes des commissaires de chaque commission permanente, proportionnellement à l'importance des partis. Le cas présent est important, car il va créer un précédent. Dorénavant, il est tout à fait réaliste de penser que d'autres conseillers, décidant de devenir indépendants, suivront l'exemple (qui pour moi n'en n'est pas un...). Le problème sera d'autant plus important pour les Commissions des finances et de gestion. A mon avis, il est impératif de faire une réflexion profonde au sein du Conseil sur ce sujet dans un proche avenir afin de solutionner ce problème. Nous devons arriver à avoir un texte clair et précis sur ce point.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu mettre à l'ordre du jour la nomination de deux membres et non pas seulement d'un membre à la commission de la CARI. Suite à la démission de Madame Christine RENAUDIN de notre parti politique, nous ne sommes plus représentés, ce qui est contraire à l'article 35, alinéa 1 de notre règlement. Selon un avis de droit que nous avons demandé, il en ressort que le départ d'un Conseiller de son groupe n'entraîne pas son exclusion automatique, le Conseil élisant les Conseillers de manière nominative et individuelle. Cette question est très importante. Et il y a lieu de se poser la vraie question de savoir si une modification de notre règlement ne devrait pas être étudiée. Probablement que durant la législature plusieurs Conseillers ou Conseillères auront le désir de quitter leur parti tout en restant membres en tant qu'indépendants au sein du Conseil communal. Tant la Constitution que la loi sur les communes ne contiennent aucune règle spécifique concernant les commissions et la représentation des forces politiques au sein de ces dernières. Il a lieu dès lors de se référer au règlement du Conseil communal au regard des articles 35 et suivants. Nonobstant cette remarque, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la nomination du soussigné en qualité de membre puisqu'il est déjà suppléant et Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI en tant que suppléante.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Je vais être très brève, mais je tenais quand même à préciser que j'ai eu des discussions très approfondies avec Madame Christine RENAUDIN et c'est vrai qu'elle a dit, s'il le fallait qu'elle démissionnerait de la CARI, mais néanmoins, trouvant cette commission très intéressante si elle le pouvait elle y resterait volontiers. Et je dois dire qu'en tant que présidente de cette commission j'apprécie beaucoup la participation de Madame RENAUDIN. Donc, je trouve la proposition de Monsieur Philippe DIESBACH serait une excellente chose que le Conseil se penche sur cette problématique pour un membre qui est indépendant puisse-t-il siéger ou non dans une commission permanente.

Madame Christine RENAUDIN demande la parole :

Je vous remercie Madame MUMENTHALER de votre grande rigueur. Je vous remercie Monsieur DIESBACH de votre grande indulgence. Je n'ai pas choisi d'être évincée du

parti Vert'libéral que j'avais fondé. Par conséquent j'apprécie énormément la direction qui est faite par Madame Verena KUONEN de la CARI et je sou mets à votre vote la possibilité de rester dans une commission afin de donner un sens à mon mandat, pour pouvoir continuer à travailler et développer des idées que j'ai concernant les requérants d'asile en particulier. Je me remets entre vos mains et j'apprécierais beaucoup de pouvoir rester dans une commission dont la présidente fait un excellent travail.

Le Président passe au vote de l'élection de Monsieur Philippe DIESBACH comme membre de la CARI. Selon l'art. 40, alinéa 2 de notre règlement « lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres de la commission à désigner, la nomination a lieu à main levée, il en va de même pour les suppléants ».

Monsieur Philippe DIESBACH est élu membre de la CARI.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Dans mon petit exposé, étant déjà suppléant de la CARI et devenant dès lors il y a lieu de nommer un suppléant en la personne de Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI puisque nous avons droit à un membre et un suppléant.

Le Président déclare qu'effectivement le groupe Vert'libéral a droit à un suppléant qui sera soumis au vote au point 3 de notre ordre du jour.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

J'ai peur de ne plus rien comprendre de ce qu'il se passe. Nous avons une commission qui est pleine où personne n'a démissionné et nous sommes en train d'élire un remplaçant à personne, puisque personne n'a démissionné de cette commission. Personnellement, je ne vois pas pourquoi on devrait élire quelqu'un puisqu'elle est toujours complète cette commission. Alors il y a des articles qui disent qu'il faudrait que, qu'il faudrait qu'à Par contre la commission est complète et il n'y a pas à élire une seule personne pour remplacer quelqu'un qui n'est pas parti. Et moi je m'oppose... D'abord je regrette qu'on n'ait pas fait voter les pour et les contre, mais moi je refuse d'élire quelqu'un pour remplacer personne.

Le Président déclare : comme je l'ai dit avant, ça passe d'abord et ça passe toujours par le Bureau. Il y a quand même des discussions au Bureau. On n'est pas là simplement à se regarder. Alors il y a ceci : Madame RENAUDIN a été élue lors de l'installation des autorisés à une commission permanente. Elle ne veut pas démissionner. Mais on ne peut pas nous-mêmes la faire démissionner parce qu'il y a un vide juridique. Il y a un vide juridique au niveau communal et au niveau cantonal. On peut se référer à ce que dit le Grand Conseil. Monsieur David EXER, du service juridique, Département de l'intérieur, Service des communes et relations institutionnelles, dans le cas (ça date, je l'ai recherché dans mes papiers) du 24 avril 2010. Alors je vais vous lire à propos d'un Monsieur qui ne voulait pas démissionner, il dit « à cet égard le siège reste acquis au groupe politique en cas de vacance des Conseillers de la commission. La commission du parti ou du groupe politique figurant la dite liste ne péjore en rien la qualité de membre du Conseil ou d'une commission pour laquelle il a été élu ou désigné, sauf disposition contraire au règlement du Conseil. Alors là il s'agit de commissions permanentes. Autres commissions, c'est-à-dire les commissions ad hoc on ne nomme pas un membre indépendant. Les commissions permanentes ont été élues par le Conseil, elle a le droit d'y rester selon les règles de notre Conseil communal. A moins comme disait Madame Annie MUMENTHALER on

pourrait dans ce cas là modifier le règlement du Conseil. Mais pour l'instant c'est comme ça. Vous pouvez aller vers n'importe quel avocat vous perdez.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

Je me permets de ne pas être d'accord du tout. Il y a un vice de forme mais complet. On ne peut pas élire quelqu'un. C'est facile, le groupe Libéral se disloque en 20 personnes indépendantes et toutes celles qui sont dans les commissions y restent et bien il faudra bien qu'elles soient représentées par d'autres personnes et on devient majoritaire de toutes les commissions. Mais il y a un vide juridique qui est complètement débile. Alors tant qu'on n'a pas une réponse de suite, moi je refuse de voter tant qu'il y a ce flou qui ne correspond pas et je propose que le Bureau et le Conseil trouvent une solution à ce problème là. Mais pour le moment on ne peut pas élire quelqu'un.

Le Président soumet à nouveau au vote la candidature de Monsieur Philippe DIESBACH pour le poste de membre à la CARI.

Monsieur Philippe DIESBACH est élu membre de la CARI par 41 voix pour, 19 voix contre et 12 abstentions.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

Je fais partie de la Commission d'urbanisme, je vais démissionner du parti et on aura un libéral de plus à la Commission d'urbanisme. Je vous félicite de ce vote complètement aberrant.

- 3.3. Election** d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales en remplacement de Monsieur Philippe SCHMID décédé et **élection** éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales

Le Président attend des candidatures.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

En remplacement de Monsieur Philippe SCHMID, décédé, nous proposons de nommer Monsieur Jean DUTRUIT qui a déjà siégé dans des commissions permanentes au cours des précédentes législatures.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Le groupe Vert'libéral vous présente comme membre suppléant Madame Catherine CORFÚ BARACCHINI.

Le Président rappelle que selon l'article 40, alinéa 2 de notre règlement « lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres de la commission à désigner, la nomination a lieu à main levée, il en va de même pour les suppléants ».

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je propose que l'on vote une candidature après l'autre et pas les deux ensemble.

Le Président passe au vote de la candidature de Monsieur Jean DUTRUIT comme membre suppléant à la CARI.

Monsieur Jean DUTRUIT est élu membre suppléant à la CARI à une large majorité avec un voix contre et 9 abstentions.

Le Président passe au vote de la candidature de Madame Catherine CORFÚ BARACCHINI comme membre suppléante à la CARI.

Madame Catherine CORFÚ BARACCHINI est élue membre suppléante à la CARI à une large majorité avec 11 voix contre et 10 abstentions.

3.4. Election d'un membre à la Commission des pétitions, en remplacement de Madame Maricica BIAYI, démissionnaire

Monsieur Serge RINSOZ demande la parole :

Le groupe socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature de Madame la Conseillère Patricia DUTOIT qui est déjà suppléante à la Commission des pétitions.

Selon l'article 40, alinéa

Madame la Conseillère Patricia DUTOIT est élue membre à la Commission des pétitions par acclamation.

Le Président la félicite.

3.5. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des pétitions

Monsieur Serge RINSOZ demande la parole :

Le groupe socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur le Conseiller Pyrame JAQUET comme membre suppléant à la Commission des pétitions.

Selon l'article 40, alinéa 2 de notre règlement « lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres de la commission

Monsieur Pyrame JAQUET est élu membre suppléant à la Commission des pétitions par acclamation.

Le Président le félicite.

3.6. Pétition des accueillantes familiales du réseau PPBL (Pully, Paudex, Belmont, Lutry) pour une augmentation à Fr. 7.00 minimum par heure et par enfant comme recommandé par les lignes directives Qualité (état au 12.04.2008) de l'accueil familial Suisse (AFJS)

Le Président invite la présidente de la Commission des pétitions, Madame Valérie BORY BEAUD à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Madame Valérie BORY BEAUD :

La pétition a été traitée avec un peu de retard. Il n'est pas toujours facile de trouver une

date commune avec 20 agendas très chargés, deux séries de vacances et deux arrêts congés accident et opération dans le dicastère concerné. Donc nous étions prêts pour avril, mais comme le Conseil est tombé, nous y voilà. Je ne vais évidemment pas vous lire le rapport. La pétition des accueillantes familiales du réseau PPBL (Pully, Paudex, Belmont, Lutry) demande une augmentation à Fr. 7.00 minimum par heure et par enfant comme recommandé par les lignes directives Qualité de l'Accueil Familial Suisse (AFJS). Cette pétition est munie de 23 signatures, d'abord adressée à la Direction de la jeunesse et des affaires sociales en octobre, puis au Président du Conseil en décembre qui me l'a transmise. La commission s'est réunie le jeudi 5 avril 2012 de 18h00 à 20h45 en présence de Mesdames et Messieurs membres et suppléants Valérie BORY BEAUD, Christian POLIN, Anita BONJOUR, Jean-Pierre GALLAY, Richard GOLAY, Steve MARION, Ernest MOSER, Bernard THILO, Catherine CORFÚ BARACCHINI (suppl.), Patricia DUTOIT (suppl.), Dominique FAVRE (suppl.), Pierre LOTH (suppl.), Marcel PASCHE (suppl.), Jean-Luc DUVOISIN (suppl.). La commission a auditionné dans un premier temps Monsieur Daniel MARGOT, Municipal, Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS), Monsieur Alain DELALOYE, chef du Service de la Jeunesse et des Affaires Sociales, ainsi que Madame Carole SCHWANDER, cheffe du Service du personnel. Puis dans un second temps les pétitionnaires dont les représentantes étaient Mesdames Ruth STEHLIN, Monique Lucie MARCHAND, Patricia MOREILLON. Je passe à la conclusion. Après les auditions, les questions, les délibérations et le vote, nous sommes arrivés à 9 voix pour la transmission de la pétition à la Municipalité avec la formulation suivante : « Sans contester la compétence de la Municipalité, la Commission des pétitions propose de transmettre à celle-ci la pétition pour une examen approfondi des demandes des pétitionnaires et pour des mesures éventuelles dans le budget 2013 ». Il y a eu 2 voix pour le classement pur et simple. J'ai ensuite fait mon rapport et comme d'habitude je l'ai envoyé pour relecture à tous les membres qui ont eu l'occasion de faire état de leurs remarques ou des erreurs s'ils y en avaient. J'aimerais juste terminer avec quelques mots en lien avec la Commission des pétitions. Je voudrais, si vous le permettez, pour plus d'éthique et moins de défiance au sein des commissions. En effet, sans en parler à la Commission des pétitions et bien à posteriori un membre suppléant s'est plaint au Président du Conseil disant que j'aurais fait voter un non ayant-droit. C'est évidemment faux, mais cela a obligé le Président à vérifier le vote de la commission.

Le Président ouvre la discussion sur cette pétition.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Rapidement quelques mots, bien que la Municipalité n'entende pas prendre position dans un débat de votre Conseil dans le traitement d'une pétition qui lui est adressée, puisque le règlement du Conseil est parfaitement clair à ce sujet et notamment l'article 74 qui au fond rappelle les choix qui sont à faire par votre Conseil dans le cas où une pétition n'est pas de sa compétence, ce qui semble à l'évidence le cas ici. Votre Conseil peut soit décider de classer purement et simplement la pétition puisqu'elle n'est pas de sa compétence ou le Conseil peut décider son renvoi à l'autorité concernée et dans cette situation le Conseil peut prendre en considération partiellement ou totalement une pétition. Sans ouvrir un débat juridique compliqué, j'ai le sentiment et la Municipalité partage ce sentiment que la commission n'a pas possibilité réglementaire d'amender une pétition. Mais simplement de la prendre en considération totalement ou partiellement telle que déposée. Sur le fond, simplement la Municipalité aimerait d'abord dire qu'elle reconnaît évidemment pleinement le rôle important joué par les accueillantes familiales dans la vie de la collectivité et en particulier dans celle des familles. Elle aimerait

rappeler, comme cela a été fait par son représentant à la commission que la Municipalité a déjà, en accord avec les communes partenaires du réseau, amélioré de manière significative les conditions de rétribution des accueillantes familiales ces quatre dernières années. Et enfin dire que quel que soit le sort donné à la pétition par le Conseil communal ce soir, la Municipalité a d'ores et déjà décidé de poursuivre les réflexions sur les conditions des accueillantes familiales pour les prochaines années et évidemment elle est tenue de les mener en pleine entente avec les communes partenaires du réseau, puisque la décision m'appartient pas à la seule Municipalité de Pully.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Au nom du groupe UDC je voudrais tout d'abord souligner que nous sommes très conscients de l'aide précieuse et indispensable que les Mamans de jour apportent aux familles ayant des enfants en bas âge les remercions vivement pour leur apport à la communauté pulliérane. Cependant nous avons constaté que cette pétition n'est pas du ressort du corps délibérant et nous ne pouvons pas entrer en matière. En effet, le Conseil communal n'est pas fondé à prendre position sur un problème salarial entre la Municipalité et le personnel communal, fût-il auxiliaire. Faire suivre cette pétition à la Municipalité voudrait dire que nous sommes entrés en matière et que nous avons analysé la demande. Cela risquerait de créer un précédent pouvant inciter d'autres branches du personnel à agir de la sorte. Pour toutes ces raisons nous demandons le classement de cette pétition.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Le parti Libéral n'est pas opposé à la demande faite par les accueillantes familiales. Il relève cependant que le tarif des accueillantes familiales est de la compétence du réseau de l'Est Vaudois et non de la commune de Pully seule. Le réseau Est lausannois comprend plusieurs communes Pully – Paudex – Belmont – Lutry qui doivent ensemble dans le cadre du réseau prendre des décisions à ce sujet. Dès lors ni la Municipalité, ni le Conseil communal ne sont en fait compétents pour ce prononcer sur ces tarifs. Encore une fois sans nous prononcer sur le fond de la question nous avons décidé au groupe Libéral de classer cette pétition. Je relève encore au nom du groupe Libéral, comme l'a fait notre Syndic Monsieur Gil REICHEN qu'une pétition ne peut pas être modifiée comme l'a fait la commission. La commission ne peut que conclure à la prise en considération ou au classement de la pétition, mais un amendement de la pétition n'est en aucun cas prévu par le règlement. Pour ces raisons nous allons donc nous prononcer pour le classement de cette pétition.

Madame Edith CAREY demande la parole :

Je pense que nous pouvons quand même prendre position sur cette augmentation de tarif, même si nous devons avoir l'aval ou attendre la décision des trois autres communes. J'estime que payer Fr. 7.00 de l'heure une accueillante familiale ce n'est pas trop demander, d'autant plus que d'après le rapport l'association faîtière recommande Fr. 8.00. Je trouve que de s'occuper de 5 enfants, c'est extrêmement fatigant, pour ceux qui ont fait cette expérience. Je trouve que par respect pour ces dames, dont nous avons absolument besoin, parce que malheureusement, malgré tout l'effort qui a été fait par la Municipalité récemment pour augmenter le nombre de places dans les crèches et les garderies, il y a encore des demandes qui ne peuvent pas être satisfaites et on est obligé de faire appel à ces accueillantes familiales. Je pense que nos enfants et nos petits-enfants sont ce que nous avons de plus précieux. Et j'estime que les confier à une personne c'est leur demander une grosse responsabilité et pour ma part par respect pour

elles, pour leur travail je trouve qu'on pourrait leur donner comme salaire horaire, pour 5 enfants ça ferait (7 x 5) Fr. 35.00, mais c'est exceptionnel d'après de rapport elle n'ont en moyenne que 2 ou 3 enfants au maximum, c'est donc moins qu'une femme de ménage. Alors personnellement, je vous invite à accepter cette pétition et la transmettre à la Municipalité pour une étude poussée plus avant.

Le Président va passer au vote, d'abord il rappelle que la commission nous recommande de prendre en considération cette pétition et, selon l'article 74, alinéa 3 de notre règlement, de la renvoyer à la Municipalité pour traitement conforme aux règles légales.

Le Président demande que les Conseillères et Conseillers qui acceptent la prise en considération de la pétition des accueillantes familiales du réseau Pully, Paudex, Belmont, Lutry et le renvoi à la Municipalité, le manifestent en levant leur carton orange.

Cette pétition est renvoyée à la Municipalité par une large majorité et 22 voix contre et 3 abstentions.

3.7. Motion de Monsieur le Conseiller François KHOSROV « pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane »

Le Président invite le président de la commission ad hoc, Monsieur Richard PFISTER, à venir à la tribune commenter son rapport.

Monsieur Richard PFISTER :

Vous avez reçu le rapport de la commission, donc je ne vais pas le lire, même pas les noms des participants et je vais passer aux conclusions. Après un débat animé qui a notamment constaté que la rentabilité d'une salle telle que celle-ci et les locaux annexes ne pouvait être que financière, mais devait aussi tenir compte d'autres aspects plus qualitatifs, la commission a donc décidé de vous proposer par 7 oui et 2 non de renvoyer ce postulat – le motionnaire représenté par Madame Lucienne VASSEROT ayant accepté de transformer sa motion en postulat – « pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane » à la Municipalité pour étude et rapport et je vous prie d'en faire de même.

Le Président rappelle : comme vous venez de l'entendre cette motion est transformée en postulat par la remplaçante du motionnaire et la commission recommande au Conseil de renvoyer ce postulat « pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane » à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Président ouvre la discussion sur ce postulat.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

La dépense de Fr. 214'000.00 citée par l'auteur de la motion, imputée aux charges de fonctionnement de la Maison Pulliérane ne me semble pas prohibitive en fonction de son utilisation. Si nous tenons compte du nombre des invités des soirées des 52 sociétés locales, des participants aux conseils communaux et les séances d'informations de la Municipalité, nous obtenons un total bien plus important que la fréquentation du Musée pour une charge bien moindre. Je me suis rallié aux arguments des défenseurs du Musée, mais pour être objectif, il convient d'évaluer les dépenses à la même aune de mesure, sous peine de faire preuve de mauvaise foi. Et il n'est pas possible de faire, dans un cas,

étalage des entrées gratuites pour les ignorer dans l'autre et ce qui est valable pour l'un doit l'être pour l'autre. Je pense donc compte tenu de sa vocation la grande salle est bien gérée et que la quête d'activités supplémentaires risque de coûter plus cher que son rapport. Je m'étonne, de plus, qu'au moment où certains réclament, instamment, la création d'une maison du peuple, il puisse être envisagé la modification de l'utilisation des locaux communautaires qui remplissent partiellement office.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote de ce postulat.

Le Président demande que les Conseillères et Conseillers qui acceptent renvoyer le postulat « pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane » à la Municipalité pour étude et rapport, le manifestent en levant leur carton orange.

Ce postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité, avec 5 voix contre et 3 abstentions.

3.8. Préavis 04/2012 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2012, 1^{ère} série

Le Président invite le rapport de la Commission des finances, Monsieur Richard PFISTER, à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Richard PFISTER :

Ce deuxième rapport que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir est encore plus bref que le premier tellement le problème était simple. La liste des crédits demandés est courte et d'autant plus que l'urgence et l'imprévisibilité étaient évidentes pour tous les points. C'est donc à l'unanimité que la Commission des finances vous recommande d'accepter le préavis 04/2012 tel qu'il a été présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Les conclusions de la Commission des finances étant les mêmes que celles de la Municipalité, le Président s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis 04/2012 sont acceptées à l'unanimité.

3.9. Préavis 06/2012 Chemin du Grillon Sud – Renouvellement des conduites industrielles – mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux – Crédit demandé Fr. 650'000.00

Président invite le Président de la commission ad hoc, Monsieur Gérard MIELI, à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Gérard MIELI :

Le préavis 06/2012 Chemin du Grillon Sud – Renouvellement des conduites industrielles – mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux – crédit demandé Fr. 650'000.00. Les travaux de cette commission se sont portés sur les aspects techniques de ce chantier. Ils sont d'ailleurs clairement détaillés dans le préavis et ses annexes et j'ai vu qu'ils étaient également affichés ici. La commission s'est également penchée sur les aspects annexes tels que l'incidence financière découlant du besoin de scinder le projet original Grillon Sud, Avenir Est en deux chantiers séparés. L'absence d'une pause d'une conduite de gaz lors de l'ouverture du chemin du Grillon Sud, où l'impact des restrictions de trafic sur les résidents du chemin du Grillon Sud durant les travaux. Les explications données sur ce point figurent dans le rapport de la commission. C'est donc à l'unanimité que les membres de la commission ont approuvé les conclusions du préavis 06/2012 et vous suggèrent d'en faire autant.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Nous aurions mauvaise grâce de nous opposer à une sage décision qui associe une intervention urgente à une mesure imposée par les instances fédérales dont le but, sous des apparences moralistes est principalement destiné à se ménager les faveurs de la vague écolo et de procurer du travail aux entreprises. Mais je profite de cette occurrence pour souligner, contrairement à ce que pense la gauche, que l'ensemble des petits propriétaires n'est pas constitué de millionnaires mais d'épargnants qui sont touchés de plein fouet par cette mesure. Il est vrai que pour celui qui marche à pied, le possesseur d'un vélo est déjà un riche ! La récupération des eaux pluviales se justifie pour les immeubles, en général, propriétés de grosses sociétés, dont l'emprise au sol représente la totalité de la parcelle, mais pas pour les constructions pavillonnaires dont la superficie des jardins donc de l'absorption des eaux de pluie est largement supérieure à celle recueillie par la toiture et c'est pourtant cette catégorie qui doit assumer les plus grands frais pour se raccorder aux conduites publiques, souvent éloignées de leur construction. N'oublions pas que le coût de ces travaux est disproportionné avec l'économie réalisée sur le prix des réactifs de traitement car, en définitive, l'eau finira mélangée au lac.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'entamer la discussion sur le fond, le Président propose d'articuler la discussion chapitre par chapitre pour les 7 chapitres en suivant l'ordre donné par le préavis. Ensuite on a les conclusions et les annexes. Concernant le chapitre 3 j'ouvrirai la discussion sur les sous-chapitres et on votera sur l'opposition du projet « Avenir Est et Grillon Sud ». Si au cours de la discussion sur l'un des chapitres un amendement aux conclusions de la Municipalité devait être proposé, la discussion sera ouverte sur cet amendement et il sera soumis au vote avant de passer au chapitre suivant.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Chapitre 1 : Objet du préavis

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 : Situation géographique

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 : Etat des réseaux et descriptif des travaux

- Point 3.1** Réseau d'eau potable
- Point 3.2** Réseau d'électricité basse tension
- Point 3.3** Réseau d'éclairage public aérien
- Point 3.4** Réseau d'assainissement
- Point 3.5** Réseau des routes

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 : Procédures

- Point 4.1** Préambule
- Point 4.2** Procédure de consultation du projet de mise en séparatif

Point 4.2.2.1.1 Opposition de M. Peter Sceres et Mme Sabrina Priaino, av. de l'Avenir 3

Le Président rappelle que notre Municipalité propose que cette opposition soit levée.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote et demande que les Conseillères et Conseillers qui acceptent la proposition de notre Municipalité de lever cette opposition sont priés de le manifester en levant le carton orange.

L'opposition de M. Peter Sceres et Mme Sabrina Piraino est levée à une large majorité et 2 abstentions.

Point 4.2.2.2 Observation

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 : Demande de crédit et de financement

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 : Planification des travaux

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 : Développement durable

La parole n'est pas demandée.

Le Président ouvre une discussion générale sur l'ensemble du préavis 06/2012.

La parole n'étant pas demandée, la Président clôt la discussion.

Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis de la Municipalité le Président ne les relit pas et passe au vote.

Le Préavis 06/2012 tel que présenté par la Municipalité est accepté à une large majorité avec une abstention.

3.10. Propositions individuelles

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

J'ai une remarque et une question. J'aimerais réintervenir sur la politique du logement. Etant confronté dans mon activité à la problématique du logement dans plusieurs communes vaudoises, je tiens aujourd'hui, ici, à féliciter la Municipalité pour la qualité du document fourni, par sa clarté et par le nombre de renseignements fournis, dont certains ont étonné plus d'un d'entre nous. Après de nombreuses années nous attendons une politique du logement de notre commune, voilà que nous ne souhaitons pas débattre des vrais problèmes et que ce préavis devient un préavis d'intention. Je regrette personnellement cette décision car il faut bien admettre que le préavis proposé était de qualité, tout en sachant que les nombreux thèmes soulevés n'ont pas répondu à toutes les questions mais auraient fait l'objet de préavis ultérieurs. Pour conclure, je tiens remercier Monsieur Gil REICHEN des renseignements qu'il a fournis et je prends acte que la Municipalité va continuer à œuvrer activement dans le politique du logement de notre commune. J'ai une question à poser, s'agissant notamment d'un préavis où on traite de motions et de postulats, étant donné que le préavis d'intention ne fera pas l'objet d'un vote, comment ces questions seront-elles réglées ?

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Je crois pouvoir répondre à Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH de manière assez simple au fond. Effectivement, on ne pourra pas répondre aux interventions dans le cadre du préavis d'intention. Donc on devra formuler ces réponses dans le cadre des prochains préavis qui sont annoncés, notamment on peut imaginer que le premier préavis de mise à disposition d'un droit de superficie puisse être l'occasion de répondre aux interventions qui sont faites sur ce sujet. La Municipalité doit encore examiner de manière plus précise la manière à ces interventions. On peut très bien imaginer de reprendre, au fond, l'argumentation, mais simplement la remettre dans le premier préavis qui sera soumis à un vote du Conseil.

3.11. Divers

Madame Monique BOLOGINI demande la parole :

Je voulais ce soir, vous transmettre une information en lien avec l'abri de la Damataire où sont hébergés depuis de début de cette année les requérants d'asile qui proviennent de différents centres d'accueil, notamment de Vallorbe, Chiasso et d'ailleurs. En date du 27 avril dernier, une association a été constituée. Cette association qui est intitulée « Association des bénévoles auprès des requérants d'asile de l'abri PC de la Damataire à Pully » ABRAD. Je vous lis les quelques lignes qui concernent les buts de cette association. Cette association a pour but d'offrir en collaboration avec l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil aux migrants) et les autorités des communes de l'Est-lausannois Pully-Paudex-Belmont-Lutry des prestations qui améliorent la qualité de vie des requérants d'asile hébergés sur leur territoire, notamment dans l'abri PC de la Damataire à Pully tout en facilitant les relations entre population locale et requérants. Il est également précisé que l'association est indépendante en matière de politique et confessionnelle et n'entreprend aucune action de prosélytisme. L'association est présidée par Monsieur Fausto Berto de Lutry.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

Ce soir l'Union Pulliérane a des sentiments partagés. Je reviens là sur le retrait du préavis 05/2012. D'un côté nous sommes tout à fait satisfaits de ce que la nouvelle Municipalité ait empoigné la question du logement comme elle l'a fait et nous l'en remercions. Nous sommes convaincus que les pistes explorées dans ce préavis sont bonnes et nous sommes d'ores et déjà favorables aux principes énoncés, à savoir l'objectif d'une mise sur le marché d'environ 300 logements, la mise à disposition de droits de superficie, l'aide personnalisée. Puisque la Municipalité a décidé de retirer ce préavis et de le présenter au Conseil lors d'une prochaine séance sous une autre forme nous nous exprimerons plus longuement sur ces pistes et sur d'autres lorsque le moment sera venu. Cependant d'un autre côté nous nourrissons des regrets et une grande contrariété, notamment de n'avoir aucun rapport de la commission ad hoc. Or cette commission a bel et bien siégé et débattu. Un vote sur l'entrée en matière a même eu lieu. Vote qui a conduit la Municipalité à retirer son préavis de l'ordre du jour de la présente séance. A ceux qui contrairement aux représentants de l'Union Pulliérane ont cru bon de ne pas entrer en matière, nous ne ferons pas de procès d'intention en manœuvre dilatoire. Nous penserons, pour l'instant en tout cas, que leur préoccupation de faire respecter le règlement a simplement prévalu sur toute autre considération, notamment celle de permettre à la Municipalité de savoir si elle avait pris la bonne direction. Pour notre part, nous avons d'ores et déjà répondu à cette question par l'affirmative. Par ailleurs, selon les informations en notre possession il semble que les membres de la commission toucheraient les indemnités prévues pour leur participation à la séance. En ce qui nous concerne nous sommes donc d'avis que le Conseil est en droit d'attendre un rapport sur toute séance quel qu'en soit le résultat. D'ailleurs j'abonde dans le sens de ce qu'a dit Monsieur BALLY à ce propos, dans la lettre que vous avez lue au début de la séance. On ne peut pas à la fois manifester à tout propos à tort et à raison, à tort et à travers le souci d'un strict respect du règlement du Conseil et en même temps s'arroger des libertés avec ce même règlement. Au nom de l'Union Pulliérane je vous demande donc, Monsieur le Président, de prendre les mesures que vous jugerez bonnes pour qu'un rapport circonstancié, même succinct soit établi dans un délai approprié. Non seulement s'agit-il selon nous d'une obligation réglementaire, mais encore et cela n'est pas moins important, d'une marque de respect pour le Conseil et en particulier pour les auteurs des motions

auxquelles le préavis de la Municipalité se voulait une réponse. Enfin et c'est sur ce point que nous terminerons, nous espérons vivement que ces péripéties n'auront pas d'impact sur le calendrier des réalisations et sur l'intérêt que la Municipalité aura à poursuivre rapidement ces travaux sur la voie choisie, voie que nous répétons, que nous ne pouvons que l'encourager à poursuivre. Les paroles de Monsieur le Syndic en début de séance ont répondu à ce souci.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Merci, Monsieur le Président, de me passer enfin la parole sur ce sujet. Je peux enfin répondre aux diverses attaques et surtout à la première qu'il y a eu en début de séance indirectement par le biais d'une lettre au Président du Conseil. La meilleure réponse a été apportée par Monsieur le Syndic, qui a décrit tout à fait conforme ce qui s'est passé durant la commission. D'entrée en matière, j'ai demandé aux commissaires de définir le type de préavis auquel nous avons à faire en lisant l'article 37 que je vais vous lire : « *Le préavis d'intention est la proposition que la Municipalité présente au Conseil pour qu'il prenne connaissance des lignes directrices qu'elle entend suivre dans un domaine politique déterminé, lors de propositions qui seront faites ultérieurement. Il n'est pas renvoyé à l'examen d'une commission. Il donne lieu à discussion, mais n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil* ». Suite à la lecture de cet article 37, une discussion a eu lieu avec les différents commissaires, au bout d'une heure de discussion le vote a eu lieu, il était parfaitement équilibré. Après une pause de quelques minutes les deux Municipaux présents ont signalé qu'ils désiraient discuter du préavis auprès de leurs collègues afin de voir une éventuelle modification. Donc, c'était un vœu de la Municipalité. Ce vœu je l'ai fait répéter par la Municipalité une deuxième fois. Suite à cela je trouve normal que l'on suspende la séance surtout que la Municipalité devait nous rendre compte après sa séance de la Municipalité de la semaine à venir et nous avons prévu une deuxième séance le cas échéant pour le 14 mai. Voilà ce que je voulais dire. Alors si abus de confiance réside au fait que j'ai suivi le vœu de la Municipalité d'en discuter auprès de ses collègues, alors je suis désolée mais pour moi ce n'est pas un abus de pouvoir. Quant au rapport, puisqu'il n'y a pas eu de commission, je n'ai pas vu l'intérêt de faire un rapport puisque nous n'avons pas eu de commission. Maintenant si vous le souhaitez je ferais un rapport sur l'entrée en matière.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Rassurez-vous je ne vais pas reparler du préavis logement. Notre collègue Pierre LOTH qui s'est fait excuser ce soir était intervenu une fois auprès de ce Conseil et ensuite par lettre à la Municipalité au sujet des installations et aux vestiges obsolètes au bord du lac, dont tuyaux rouliers, pieux etc.. Ces vestiges n'ont aucune valeur historique, mais ils sont quand même dangereux pour les baigneurs et pour les enfants surtout. Alors, nous avons constaté avec plaisir que les travaux d'assainissement étaient en cours et au nom de Monsieur LOTH je remercie la Municipalité d'avoir entrepris ça si vite.

Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI demande la parole :

Je voulais juste revenir sur la communication 8/2012. J'ai pris note que j'avais reçu une réponse à ma question sur le collège des Alpes. Je remercie la Municipalité, et je prends acte qu'il n'y aura donc pas de dépenses supplémentaires extraordinaires à ce qui est signalé dans un préavis qui date de 2005 et dans le communication de 2010. Je remercie encore la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, le Président déclare : En vous remerciant pour votre engagement et en vous souhaitant un bon retour dans vos foyers, nous vous attendons pour notre prochaine séance qui sera la dernière de cette première année de législature le mercredi 27 juin dans cette même salle. Il est 21h52, je clos la séance.

Le Président :

La secrétaire :

Adriano Franscini

Jacqueline Vallotton